



FEDERATION FRANÇAISE DE WUSHU

Arts Energétiques et Martiaux Chinois

REGLEMENT DES COMPETITIONS



WUSHU TAOLU TRADITIONNEL Filière IWUF

Ont participé à l'élaboration de ce document

Monsieur Julien GRANJOUX
Monsieur Michel LEROUX.
Monsieur Pierre-Yves ROQUEFERRE
Monsieur Philippe N'GUYEN
Monsieur Pascal TURPIN

Merci de leur contribution

Validé par le Comité Directeur Fédéral du 15 décembre 2007

1^{ère} mise à jour le vendredi 23 janvier 2009

2^{ème} mise à jour 20 novembre 2011

3ème mise à jour le 27 novembre 2012

Table des matières

PREMIERE PARTIE : REGLEMENTS GENERAUX

1.	Les compétitions fédérales en Wushu Taolu Traditionnel Jeunes - Adultes.....	4
1.1.	Les compétitions “officielles”	4
1.2.	Les compétitions “officialisées”	4
2.	Conditions de participation aux compétitions	5
2.1.	La licence	5
2.2.	Les feuilles officielles d’engagement	5
2.3.	Droits d’inscription	5
2.4.	Caution	5
3.	Obligation du (de la) compétiteur (trice)	5
4.	Le passeport sportif et le passeport médical	6
5.	Les disciplines de compétition.....	6
5.1.	Disciplines traditionnelles à mains nues.....	6
5.2.	Disciplines avec arme(s) de Wushu	6
5.3.	Les Tao lus de Gong fa	6
5.4.	Forme de combat pré arrangé : Duilian	6
5.5.	Forme de démonstration collective : « Tao de groupe ».....	6
6.	Déroulement des rencontres	7
7.	Méthodes de participation.....	7
8.	L’aire de compétition.....	7
9.	Les compétiteurs.....	8
9.1.	Définition	8
9.2.	Catégories d’âge.....	8
9.3.	Compétiteurs mineurs.....	8
10.	Equipements et armes	9
1.1.	La tenue.....	9
1.2.	Les armes	9
11.	L’attribution des titres.....	9
12.	Litiges	10
13.	Réclamations.....	10
14.	Le classement National.....	10

DEUXIEME PARTIE : REGLEMENTS PARTICULIERS

1.	Le CHAMPIONNAT NATIONAL DE WUSHU TAOLU TRADITIONNEL ADULTES.....	11
1.1.	Conditions de participation	11
1.2.	Sélection – Transmission des inscriptions	11
1.3.	Déroulement chronologique de la compétition	11
2.	Le CHAMPIONNAT NATIONAL DE WUSHU TAOLU TRADITIONNEL JEUNES	12
2.1.	Conditions de participation	12
2.2.	Décision.....	12
2.3.	Sélection – Transmission des inscriptions	12
2.4.	Déroulement chronologique de la compétition	12

PREMIERE PARTIE : REGLEMENTS GENERAUX

1. Les compétitions fédérales en Wushu Taolu Traditionnel Jeunes - Adultes

Les deux sortes de compétitions

1.1. Les compétitions “officielles”

Ce sont les compétitions permettant la délivrance de « titres officiels » de Vainqueur ou de Champion dont les modalités et les “règlements particuliers” sont décrits dans les présents textes réglementaires (cf. : Règlements particuliers des compétitions officielles) et apparaissent au calendrier national des compétitions.

Ces modalités et ces règlements particuliers ne peuvent être modifiés que par le Comité Directeur de la F.F. Wushu a.e.m.c.

1.2. Les compétitions “officialisées”.

Ce sont des compétitions de tous niveaux et d'appellations diverses : Tournois, « serials » Galas, Inter Clubs, Inter régions, internationaux, etc., ne donnant lieu à l'attribution d'aucun “Titre Officiel” de Vainqueur ou de Champion, mais permettant aux participants d'acquérir de l'expérience.

Ces compétitions devront impérativement respecter les règlements techniques, d'arbitrage et médicaux régissant les pratiques sportives.

1.2.1. L'officialisation d'une compétition comporte les étapes suivantes :

- La demande écrite,
- L'autorisation de la compétition,
- L'officialisation.

1.2.1.1. La demande écrite

Elle doit être faite auprès de l'instance concernée :

- au niveau régional auprès du Comité régional du lieu d'organisation,
- au niveau national après de la fédération lorsqu'il y a participation de compétiteurs étrangers. La demande vaut et sert de reconnaissance des règlements des compétitions de la F.F. Wushu a.e.m.c, règlements que l'organisateur s'engage à respecter et appliquer. Cette demande doit être adressée au minimum quatre semaines avant la date des combats (cachet de la poste) à l'autorité concernée.

Elle comporte un maximum d'informations et notamment :

- le nom de l'organisateur responsable, avec son adresse et son numéro de téléphone.
- le programme détaillé de la compétition dans sa totalité (même dans le cas de manifestation faisant appel à différentes disciplines).
- toutes les informations sur les participants invités ou attendus et les dispositions techniques d'organisation.

1.2.1.2. L'autorisation

Elle sera signifiée par écrit par l'instance concernée à l'organisateur au plus tard 15 jours avant la date de la manifestation (date d'expédition de la poste faisant foi).

1.2.1.3. L'officialisation elle même

L'organisateur fera retour de la feuille de résultat et de la feuille médicale au plus tard 48 heures après la fin de la manifestation. Ce n'est qu'après réception et étude de la (des) feuille(s) de résultat et de la feuille médicale et avoir lu le rapport de “bon déroulement” fait

par le responsable fédéral désigné par l'autorité concernée que celle-ci accordera l'officialisation des rencontres.

2. Conditions de participation aux compétitions

2.1. La licence

- 2.1.1.** Les compétitions sont ouvertes aux pratiquants (es) LICENCIÉS au titre d'une association régulièrement affiliée à la F.F. Wushu a.e.m.c. pour la saison en cours.
- 2.1.2.** Tout compétiteur doit pouvoir justifier de deux timbres de licence de fédérations délégataires dont celui de la FFWaemc de la saison en cours.

2.2. Les feuilles officielles d'engagement

- 2.2.1.** Pour les compétitions officielles, tout compétiteur doit être engagé par son professeur ou moniteur de club qui doit l'inscrire au moyen d'une feuille officielle d'engagement remplie avec soin, sans omission et qu'il doit faire parvenir au RESPONSABLE des COMPÉTITIONS (comités départementaux, Comités régionaux, selon le niveau) 15 jours avant la date de compétition (cachet de la poste faisant foi).
- 2.2.2.** La signature du professeur ou du moniteur atteste qu'il a pris connaissance des règlements techniques, sportifs, d'arbitrage, médicaux et de lutte contre le dopage de la F.F. Wushu a.e.m.c, ainsi que du règlement particulier à la compétition concernée, règlements qu'il s'engage à respecter et à faire respecter à ses élèves.
- 2.2.3.** Aucune autre forme d'engagement que ces feuilles officielles d'engagement ne sera acceptée, quelle que soit la raison invoquée.
- 2.2.4.** Aucun délai supplémentaire à la date de forclusion prévue ne sera accordé.
- 2.2.5.** Pour toutes les compétitions avec sélections (département, Région) le (la) compétiteur (trice) opte pour une (des) catégorie(s) technique(s) sans possibilité de changement.

2.3. Les droits d'inscription

- 2.3.1.** Aucun droit d'inscription n'est fixé par la Fédération pour tout engagement aux compétitions nationales. Des droits d'inscription aux manifestations peuvent être fixés par les organes fédéraux en Assemblée Générale, ces droits leur restant acquis.

2.4. La caution

- 2.4.1.** Aucune caution n'est fixée par la Fédération.

3. Obligation du (de la) compétiteur (trice)

- Chaque compétiteur (trice) doit présenter sa convocation et une pièce d'identité à l'entrée de la salle, afin de pouvoir franchir sans difficulté le contrôle.
- Dès son arrivée dans la salle, chaque compétiteur (trice) doit se rendre au contrôle officiel où il doit présenter son passeport sportif aux autorités présentes, ainsi que sa licence de la saison en cours et son passeport médical au médecin mandaté.
- La non présentation des passeports (ou leur non-conformité) entraîne automatiquement la défaite par forfait (forfait par décision du responsable du département Compétition du niveau de la compétition).
- La non présentation de la licence entraîne également la défaite par forfait (forfait par décision du Responsable du département des juges & arbitres du niveau de la compétition). toute autre décision est du ressort du chef des Arbitres de la compétition.

4. Le passeport sportif et le passeport médical

4.1. Ces passeports sont obligatoires pour tous (tes) les compétiteurs (trices) qui participent aux compétitions (officielles ou officialisées).

4.2. Ces passeports devront toujours être à jour, à savoir :

- être dûment remplis
- Comporter la certification exacte de ses grades et titres.
- Comporter obligatoirement le “CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE INDICATION A LA PRATIQUE DU WUSHU EN COMPETITION SOUS FORME DE « TAOLU » comme prévu dans le règlement médical en vigueur.

5. Les disciplines de compétition

Réf : règlement international de compétition des Taolu traditionnels de Wushu – édition 2010

5.1. Tao lus traditionnels de mains nues :

En général, ces Tao lus sont divisés en 4 catégories suivantes :

- Première catégorie : Xing y quan, Bagua zhang, Baji quan ;
- Deuxième catégorie : Tong bei quan, Pigua quan, Fanzi quan ;
- Troisième catégorie : Ditan quan, Xiang xing quan, Cha quan, Hua quan, Shao lin quan, Nan quan traditionnel;
- Quatrième catégorie : les Tao lus imposés (Guiding);
- Pour les autres styles de Tao lu qui ne font pas partie des quatre catégories ci-dessus, ces autres styles seront classés dans la catégorie « AUTRES » (par exemple, les Taolus de Wushu largement propagés dans les clubs français)

Remarque :

- Les styles suivants : Hou quan, Zui quan, Ditan quan sont interdits aux compétitrices.

5.2. Tao lus traditionnels avec armes :

En général, ils se divisent en 4 catégories :

- Catégorie d'armes singulières : Nan dao, Zui jian, Nan gun, Hou gun, Pudaο (y compris Dadao), Chang sui jian, Taiji jian 42 mouvements (Zui jian, Hou gun sont interdits aux personnes du sexe féminin) ;
- Catégories d'armes doubles : Shuang dao, Shuang jian (y compris Chang sui Shuang jian, Shuang gou);
- Catégorie d'armes flexibles : San jié gun, Dan bian, Shuang bian (y compris Dao + Bian), Shen biao, (y compris Liu xing chui).

5.3. Les Tao lus de Gong fa : des exercices spéciaux de force, de précision, d'encaissement, de dextérité, d'équilibre, etc.

5.4. Tao lu collectif – Jiti :

- Le nombre des compétiteurs doit être au moins 6 personnes ;
- La mixité de deux sexes est autorisée dans le Jiti.

Remarque : Les disciplines à mains nues du même style (quan zhong) et les instruments du même type formeront une catégorie de compétition ;
Au cas où dans un style ou un type d'instruments, il n'y aurait pas plus de 3 (ou 5) compétiteurs ou compétitrices, ce style ou ce type d'instruments sera classé dans la catégorie nommée « Autres »

6. Déroulement des rencontres.

Durée de réalisation du Tao lu pour toutes catégories d'âge :

- Disciplines à mains nues, avec instruments, et Duilian : entre 50 secondes et 2 minutes ;
- La durée des disciplines de Gong fa est entre 2 à 4 minutes ;
- La durée de réalisation des démonstrations collectives – Jiti ne peut pas dépasser 4 minutes.
- La durée maximale de réalisation des démonstrations collectives de type martial et artistique est de 6 minutes.

7. Méthodes de participation

- Chaque compétiteur ne peut être engagé que dans 3 disciplines (à mains nues sans que ces disciplines appartiennent à un même style ou avec instruments sans que ces instruments appartiennent au même type).
- Une 4^{ème} inscription sera possible à condition de se faire dans la catégorie Jiti ;
- Chaque club ne peut inscrire que deux disciplines collectives (distinctes), chaque discipline se composant au moins de 4 personnes (mixité autorisée).
- Chaque club ne peut inscrire qu'un seul Duilian composé de moins de trois personnes, avec la possibilité d'une participation mixte ;

Toute catégorie ne regroupant pas un minimum de cinq participants pourra faire l'objet du changement de catégorie.

8. L'aire de compétition

Pour les disciplines individuelles, l'aire est un tapis rectangulaire de 14 mètres de long par 8 mètres de large et entourée par une zone de sécurité de 2 mètres

Pour les disciplines collectives, l'aire est un tapis rectangulaire de 16 mètres de long par 14 mètres de large et entourée par une zone de sécurité de 1 mètre



9. Les compétiteurs

9.1. Définition

Les pratiquants (tes) de Taolu qui participent à des rencontres traditionnelles sont des compétiteurs (masculins) ou des compétitrices (féminines).

9.2. Catégories d'âge :

- Les compétiteurs doivent avoir pleinement 14 ans pour pouvoir s'inscrire au championnat national / France des Tao lus traditionnels ; leur compétition dans des disciplines individuelles se divise en différents groupes suivants (voir le tableau ci-dessous)

Tableau des catégories d'âge à partir de 14 ans jusqu'au-delà de 67 ans

Groupe B	Groupe C	Groupe D	Groupe E	Groupe F	Groupe G	Groupe H
De 14 à 15 ans	16 à 17 ans	18 à 34 ans	De 35 à 44 ans	De 45 à 55	De 56 à 66 ans	Au-delà de 67 ans (y compris 67 ans)

- Les compétiteurs de moins de 14 ans étant des catégories espoirs, ils peuvent participer aux rencontres nationales sans prétention de titre de champion, mais uniquement de vainqueur. Leur compétition dans des disciplines individuelles se divise en 3 catégories suivantes (voir le tableau ci-dessous)

Tableau des catégories d'âge des moins 14 ans

Pré-poussins	Poussins	Benjamins
De 7 à 9 ans	De 10 à 11 ans	De 12 à 13 ans

9.3. Calcul de l'âge

L'âge est déterminé par l'année civile de la fin de saison en cours et par l'année de naissance.
Exemple : pour la saison 2008-2009 un compétiteur né en 1990 a 19 ans (2009-1990 = 19).

9.4. Compétiteurs mineurs

La production de la licence délivrée aux mineurs doit être accompagnée d'une autorisation manuscrite signée par la personne ayant autorité parentale lui permettant de participer à des rencontres dans les compétitions et manifestations organisées par la Fédération Française de Wushu a.e.m.c et ses associations adhérentes.

10. Equipements et armes

10.1. La tenue :

- Aucune norme spécifique n'est imposée pour la tenue en ce qui concerne les matières, couleurs et styles. Cependant elle comprendra un pantalon et une veste avec ou sans manches (courtes ou longues), de style chinois de préférence, et d'une ceinture. Le port de chaussures est obligatoire pour des raisons évidentes d'hygiène.

10.2. Les armes :

- Aucune norme spécifique n'est imposée pour les armes de Wushu dans cette compétition (longueur, matière, poids, niveau de souplesse ou dureté...); toutefois, un regard peut être porté par le responsable de l'arbitrage, sur celles-ci, si elles étaient jugées excessivement inadaptées au compétiteur ou à la compétition.

11. L'attribution des titres

L'attribution d'un titre de Champion ou de vainqueur à quelque niveau de sélection nécessite au moins la participation du compétiteur concerné à au moins une rencontre effective. Les diplômes seront délivrés sur place. Les récompenses seront des médailles pour les 1^{ère}, 2^{ème}, et 3^{ème} places, les autres places n'obtiendront que les diplômes

12. Litiges

Pour les cas non prévus par les présents règlements, ou en cas de litige en compétition, un comité d'appel constitué par le Responsable des Compétitions et le Responsable des Juges et Arbitres du niveau de la compétition concerné statuera, ses décisions seront sans appel.

13. Réclamations

En cas de contestation d'une décision de compétition, un club a le droit de déposer «réclamation». Toutefois, ce principe doit suivre certaines règles et modalités précises :

- Le compétiteur concerné ou le responsable du club, peuvent déposer réclamation.
- La réclamation doit être déposée auprès du responsable de la compétition dans le quart d'heure qui suit l'annonce de la décision concernée.
- Pour être «recevable», et donc prise en considération, une réclamation ne peut être en aucun cas la contestation d'une décision de valeur suggestive,

Elle ne peut concerner :

- qu'une faute technique évidente de jugement,
- qu'une erreur matérielle évidente dans le déroulement pratique de la rencontre,
- qu'une erreur comptable évidente dans le décompte des points,
- qu'un non respect évident des réglementations.

14. Le classement National

Dans le but d'établir une liste annuelle des compétiteurs et compétitrices inscrits par ordre hiérarchique en fonction de leurs niveaux sportifs, il est institué le classement national suivant :

Méthodes de classement :

Dans les disciplines individuelles, le classement se fait en fonction des sexes et des catégories d'âges ;

Dans toute discipline dont le nombre de compétiteurs dépasse dix personnes, le classement se fera jusqu'à la 8^{ème} place ;

Dans toute discipline ayant moins de 10 participants, le classement sera réduit par tranche de deux places (de 8 à 9 compétiteurs = 6^{ème} place ; de 6 à 7 compétiteurs = 4^{ème} place ; de 4 à 5 compétiteurs = 2^{ème} place; 3 compétiteurs = 1^{ère} place ;

Pour toute discipline n'ayant que deux participants, il n'y aura pas de classement

DEUXIEME PARTIE : REGLEMENTS PARTICULIERS

1. LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE WUSHU TAOLU TRADITIONNEL :

1.1. Conditions de participation :

Cette compétition est réservée aux compétiteurs des catégories suivantes :

- B : 14 - 15 ans ;
- C : 16 - 17 ans ;
- D: 18 - 34 ans ;
- E : 35 – 44 ans ;
- F : 45 - 55 ans ;
- G : 56 – 66 ans ;
- H : à partir de 67 ans ;

Elle se déroule directement au niveau national en compétition séparée.

1.2. Décision :

Le vainqueur de chaque discipline se verra attribuer le titre :

“Champion de France” de sa catégorie et discipline

Le deuxième celui de “Vice-Champion de France”.

1.3. Sélection -Transmission des inscriptions :

1.3.1. Les clubs feront parvenir leur dossier d’inscription, au Responsable Régional des Compétitions.

Contenu du dossier d’inscription des compétiteurs :

- feuille type d’engagement fédéral, avec la signature du professeur valant autorisation et n° de licence en cours.
- photocopie de la page du passeport sportif à jour
- photocopie du passeport médical à jour (cf. règlement médical)
- ~~chèque de 00 euros par compétiteur, réglant les droits d’inscription à l’ordre de la Fédération Française de Wushu a.e.m.c.~~

Tout dossier incomplet entraînera la non inscription du compétiteur.

1.3.2. Le Responsable Régional des Compétitions (RRC) fera parvenir le dossier complet à la Fédération Française de Wushu a.e.m.c. à l’attention du Responsable National des Compétitions au plus tard quinze jours avant la compétition nationale. Ce n’est qu’après instruction du dossier national des inscriptions de Région que l’instance fédérale habilitée publiera la liste des engagés retenus.

1.4. Déroulement chronologique de la Compétition

Il sera préparé par le Responsable National des Compétitions de la discipline, en accord avec un membre du Conseil Technique Paritaire de la branche concernée, et validé par le Directeur Technique National ou de son représentant.

2. LE CHAMPIONNAT NATIONAL DE WUSHU TAOLU TRADITIONNEL JEUNES

2.1. Conditions de participation :

Cette compétition est réservée aux compétiteurs des catégories Avenir (groupe A) :

- Pré-poussin : de 7 à 9 ans ;
- Poussins : de 10 à 11 ans ;
- Benjamins : de 12 à 13 ans ;

Elle se déroule directement au niveau national en compétition séparée.

2.2. Décision :

Le vainqueur de chaque discipline se verra attribuer le titre :

“premier” de sa catégorie et discipline

Le deuxième celui de “deuxième”.

2.3. Sélection -Transmission des inscriptions :

2.3.1. Les clubs feront parvenir leur dossier d’inscription, au Responsable Régional des Compétitions.

Contenu du dossier d’inscription des compétiteurs :

- feuille type d’engagement fédéral, avec la signature du professeur valant autorisation et n° de licence en cours.
- photocopie de la page du passeport sportif à jour
- photocopie du passeport médical à jour (cf. règlement médical)
- ~~▪ chèque de 00 euros par compétiteur, réglant les droits d’inscription à l’ordre de la Fédération Française de Wushu a.e.m.c.~~

Tout dossier incomplet entraînera la non inscription du compétiteur.

2.3.2. Le Responsable Régional des Compétitions (RRC) fera parvenir le dossier complet à la Fédération Française de Wushu a.e.m.c. à l’attention du Responsable National des Compétitions au plus tard quinze jours avant la compétition nationale. Ce n’est qu’après instruction du dossier national des inscriptions de Région que l’instance fédérale habilitée publiera la liste des engagés retenus.

2.4. Déroulement chronologique de la Compétition

Il sera préparé par le Responsable National des Compétitions de la discipline, en accord avec un membre du Conseil Technique Paritaire de la branche concernée, et validé par le Directeur Technique National ou de son représentant.

